

Assistant de gestion financière et comptable (h/f)

Synthèse de l'offre

| | |
|-------------------------------------|--|
| Employeur : | SIA Romilly - Pont Saint Pierre - Douville sur Andelle |
| Référence : | O02720026228 |
| Date de dépôt de l'offre : | 14/02/2020 |
| Type d'emploi : | Emploi permanent |
| Temps de travail : | Non Complet |
| Durée : | 7h00 |
| Nombre de postes : | 1 |
| Poste à pourvoir le : | 15/04/2020 |
| Date limite de candidature : | 14/04/2020 |
| Service d'affectation : | administratif |

Lieu de travail :

| | |
|---|--|
| Département du lieu de travail : | Eure |
| Secteur géographique : | Les Andelys |
| Lieu de travail : | SIA - 78, rue saint georges 27610 Romilly sur andelle |

Détails de l'offre

| | |
|----------------------------|---|
| Grade(s) : | Adjoint administratif territorial |
| Famille de métier : | Finances |
| Métier(s) : | Assistante / Assistant de gestion financière, budgétaire ou comptable Assistante / Assistant de gestion administrative |

Descriptif de l'emploi :
Gestion de la comptabilité, gestion du personnel, gestion administrative

Profil demandé :
Connaissance de la comptabilité publique
Savoir utiliser les outils informatiques et des logiciels spécifiques à l'activité
Bonne communication orale et écrite
Assistant de prévention

Mission :

Gestion de la comptabilité:

- Mandatements (mandats/titres)
- Amortissements
- TVA
- Emprunts

Gestion du personnel:

- Paies/charges (cotisations)
- DADSU
- PASRAU
- Contrats

Gestion administrative:

- Archivage
- Classement
- Commandes de fournitures

Contact et informations complémentaires : Estelle PENNANGUER 02 32 48 20 70

Téléphone collectivité : 02 32 48 20 70

Adresse e-mail : estelle.pennanguer@siaromilly.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.